

37
PUBLIE LE
- 5 DEC. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2012 À 18 HEURES 30

L'An Deux Mille Douze, le 27 novembre 2012

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 27 novembre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

N° 4 - 171 / 2012 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE -
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre un état de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2005 à 2011.

Les opérations qui n'ont pu être recouvrées concernent 20 titres de recettes dont 16 pour un montant inférieur à 100 €.

La trésorerie nous demande d'effectuer deux mandats de régularisation sur le budget annexe transports urbains pour un total de 1 814,82 € TTC pour la période 2005 à 2011.

Ce sont essentiellement des prestations relatives à la perception des titres de transports.

Année	Montant HT	TVA	Montant TTC	Nombre de titres
2005	6,30 €	0,35	6,65 €	1
2006	574,88 €	31,62	606,50 €	3
2007	49,82 €	2,74	52,56 €	5
2008	57,14 €	3,14	60,28 €	6
2009	30,33 €	1,67	32,00 €	2
2010	973,30 €	53,53	1 026,83 €	2
2011	28,44 €	1,56	30,00 €	1
TOTAL	1 720,21 €	94,61	1 814,82 €	

Le montant de ces opérations étant inférieur au seuil de poursuites, il y a lieu d'émettre en non valeur les sommes indiquées, conformément à l'état transmis par le Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, et pour le montant total de 1 720,21 € HT, soit 1 814,82 euros TTC.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

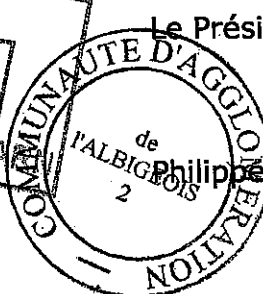
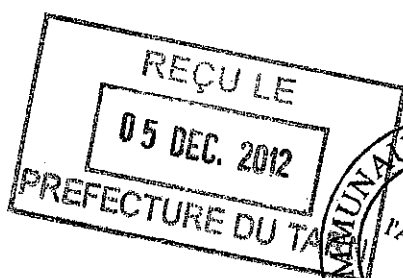
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'admission en non valeur de cette somme qui se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65, article 6541, d'un montant de 1 720,21 € HT, soit 1 814,82 euros TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 novembre 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

